



## Présidentielles Communiqué de presse CGT-INRAE

22 Mars 2022

Syndicat National CGT-INRAE – Porte de St Cyr RD 10 - 78210 Saint Cyr  
<https://inra.ferc-cgt.org/> - nous écrire : [cgt@inrae.fr](mailto:cgt@inrae.fr)

A l'occasion des élections de 2022, le syndicat CGT-INRAE a tenu à s'adresser à tous les candidats à l'élection présidentielle, dans un [texte](#) disponible pour tous les agents de l'INRAE. La CGT-INRAE n'a pas jugé nécessaire de soumettre ce texte à l'appréciation de la candidate du Rassemblement National, Marine Le Pen, ni à Eric Zemmour, car tous deux expriment des opinions totalement opposées à la conception que notre syndicat se fait de la République, de la nécessaire et très bénéfique solidarité entre les travailleurs de toutes nationalités, et nous nous associons au rejet explicite exprimé par la CGT à leur endroit.

**Dans cette [adresse](#), nous expliquons, dans une première partie, la légitimité de l'INRAE à poser les enjeux de ses recherches** visant au développement des connaissances et sur les orientations finalisées qui lui semblent correspondre à la satisfaction durable des besoins des populations en ce qui concerne la souveraineté alimentaire, les questions environnementales, ou la préservation de la biodiversité. Cela exige que l'INRAE conserve un statut plein et entier d'Etablissement Public à caractère Scientifique et Technologique, en capacité de construire sa propre stratégie scientifique en nouant en pleine souveraineté les partenariats nécessaires, et ceci à l'inverse d'une agence de moyens au service de lobbys politiques ou économiques.

**Ensuite, la CGT-INRAE alerte sur la grave crise régnant au sein de l'Institut. Ce service public, les missions qui lui sont dévolues et ses performances seraient menacés à très brève échéance sans une révision radicale de ses modes de direction, de ses moyens, et de ses orientations.** Les solidarités des personnels au sein des équipes, et entre les équipes sont dangereusement mises à mal par une politique forcenée d'individualisation des rémunérations. La loi de transformation de la fonction publique et la loi de programmation de la recherche doivent être immédiatement abrogées.

**Nous abordons en troisième lieu les revendications pour répondre aux aspirations des agents en matière d'orientation et d'organisation de l'Institut.** La liberté d'investigation, le respect des diversités d'approches, l'implication de toutes et tous dans un cadre collégial et démocratique, à tous les niveaux de l'organisme, doivent être garantis par une nouvelle organisation des départements de recherche et de la direction nationale. L'introduction du management de type privé selon le *new public management* doit être abolie. La science doit reprendre la première place.

**En quatrième lieu, nous précisons les moyens pour mettre en œuvre ces orientations. A titre indicatif, un financement d'état récurrent de 14 000 € par agent serait aujourd'hui un minimum pour assurer nos missions.** L'embauche immédiate de tous les personnels de statut précaire sur mission permanente devrait être réalisée de façon urgente. Il faudrait créer au moins 330 postes de chercheurs, d'ingénieurs et d'assistants ingénieurs et de 660 techniciens dans toutes les disciplines, tous les métiers, dans les secrétariats, les laboratoires. Les moyens pour ces investissements nouveaux se trouvent dans la suppression des structures parasites et lourdement inefficaces que constituent le CIR, l'ANR et l'HCERES, et le retour vers les organismes de recherches et aux universités des fonds publics qui leur sont alloués.

**Enfin nous formulons les revendications relatives à la fonction publique et au monde du travail en général, à savoir :**

- le SMIC doit être porté à 2000 € brut/mois ;
  - l'augmentation de nos salaires de 20% pour rattraper la perte de pouvoir d'achat induite par des années de blocage. En particulier les moyens consacrés aux primes doivent être consacrés à ces augmentations de salaire ;
  - le retour à 60 ans de l'âge de départ à la retraite et à une pension basée sur 75% du salaire perçu au cours des six derniers mois d'activité, après 37,5 années de cotisation ;
  - la réduction du temps de travail hebdomadaire à 32 heures ;
  - la nationalisation des monopoles de l'agro-alimentaire français et la restauration de la vocation première du secteur coopératif, à commencer dans le domaine du crédit et de la banque et assurances.
-